



# La lettre aux amis des frères Carmes Province d'Avignon-Aquitaine

Décembre 2017

80 frères, 7 communautés établies en France, Suisse, Canada et Sénégal

## La confession

Chers Amis,

Notre vie est affaire de réconciliation. Le salut opéré par Jésus est œuvre de réconciliation: « Dieu a voulu tout réconcilier par lui et pour lui en faisant la paix par le sang de sa croix » (Col 1,20). Par sa croix et le don de l'Esprit, le Père offre la possibilité de se réunir à Lui et de participer à sa vie intime, trinitaire. Il permet aussi de se réconcilier avec les autres: dans la fraternité universelle de l'Église, née du côté ouvert du Crucifié, on peut à nouveau faire un avec les autres et manifester l'unicité de Celui qui nous a tous créés: il n'y a plus « ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme » mais les membres divers de l'unique Corps du Christ (Ga 3,28). Si Dieu, de son côté, a tout accompli, nous, pas encore: il nous reste à laisser cette réconciliation prendre chair en nous. Peu à peu. La confession en est le moyen privilégié: là, Dieu brûle au feu de sa miséricorde; là, Il réconcilie avec Lui, l'Église et la création entière. Le baptême a allumé en nous le feu de la charité; chaque Eucharistie vient l'enflammer un peu plus. Mais nos péchés, comme de l'eau, l'éteignent. Le pardon sacramental intervient alors pour le rallumer, lui donner un éclat nouveau et lui permettre d'atteindre son plein déploiement. Quand Dieu voudra. Mais ce pardon n'est pas magique: le cœur doit s'y disposer. Confession et conversion vont de pair: l'absolution 'retourne' vers Dieu le cœur qui Le cherche déjà. Marie, à Fatima et la Salette, a relayé, avec l'insistance d'une mère, l'appel de son Fils à la conversion; avec saint Paul, elle redit: « Nous vous en supplions au nom du Christ: laissez-vous réconcilier avec Dieu » (2 Co 5,20). Bonne confession!

Frère Benoît-Marie de l'Enfant-Jésus (Le Broussey)



« S'ils se convertissent,  
les pierres et les rochers  
deviendront des  
monceaux de blé »

# Brève histoire de la confession

**Le sacrement de réconciliation a son fondement dans les paroles mêmes de Jésus ; pourtant, sans que cela en affecte la substance, sa forme a évolué au cours du temps. Celle qui nous intéresse au premier chef, la confession individuelle que nous connaissons aujourd’hui, est apparue au Haut Moyen-Âge. Voici les éléments essentiels de sa genèse et ses premiers développements.**

Avant le 3<sup>ème</sup> siècle, il n’y a qu’un sacrement pour faire pénitence de ses péchés: le baptême. C’est lui qui a pour office de remettre les péchés passés en plus d’introduire à la vie divine et à la vie ecclésiale, et de donner accès à la communion eucharistique. Mais que faire si l’on tombe? À Rome, au cours des persécutions antichrétiennes, certains baptisés sacrifient à l’empereur (les *lapsi*) avant de regretter leur apostasie: quelle perspective de réconciliation avec Dieu et l’Église ont-ils?

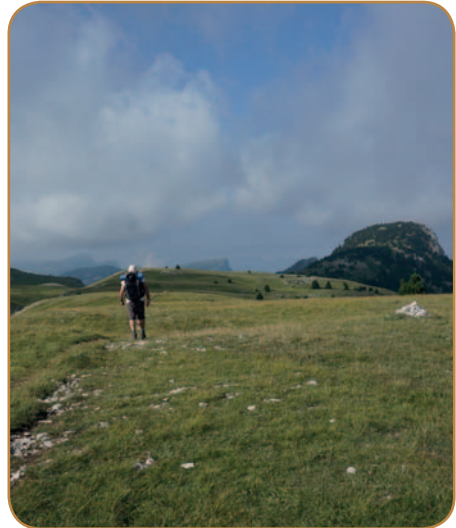
L’Église use alors du pouvoir de lier et de délier, que lui avait confié le Christ – « Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux: (...) quoi que tu délies sur la terre, ce sera tenu dans les Cieux pour délié » (Mt 16,16) – en instituant le sacrement de pénitence.

Celui-ci connaît plusieurs formes. Du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> siècle, il consiste en une pénitence publique, non réitérable. Seuls les péchés graves (adultère, homicide, apostasie: cf. saint Augustin) justifient d’y recourir, les péchés légers étant remis par la simple pratique des bonnes œuvres et la prière personnelle. Cette forme est réservée aux laïcs; les clercs, quant à eux, font pénitence en menant une vie complète de solitude et d’ascèse. Elle est constituée de trois étapes successives. En premier lieu, le pénitent avoue ses fautes à l’évêque [de manière toujours secrète à partir de Léon le Grand (5<sup>ème</sup> s.)]. Le mercredi des cendres suivant (cf. sacramentaire gélasien), au cours d’une liturgie publique solennelle, l’évêque l’incorpore à l’Ordre des Pénitents en lui imposant


solennellement les mains. Dans une deuxième étape, le pénitent accomplit la réparation ou satisfaction, qui dure plusieurs années; l'évêque en détermine la durée, la proportionnant à la gravité du péché. Il s'aide de 'tarifs' établis par des synodes ou conciles régionaux, qui fixent la durée de la réparation pour chaque type de péché. Ainsi, le concile d'Elvire (Espagne, 309) stipule qu'il faut réparer 7 ans pour un homicide volontaire et 5 pour un adultère. La pénitence est rigoureuse: outre les prières, jeûnes et aumônes, l'évêque peut exiger le retrait des mondanités, l'interdiction de se marier et d'exercer certains métiers comme le commerce et le métier des armes. Par ailleurs, le pénitent est privé de la communion eucharistique. Cependant, il est soutenu par la liturgie de l'Église et la communauté: à chaque messe dominicale, il vient recevoir l'imposition des mains de l'évêque qui prie Dieu de hâter la purification de ses péchés. Enfin, dernière étape: la réconciliation,



Le pardon donne à nos vertus un nouvel éclat



Le pardon relève



qui a lieu au cours d'une liturgie solennelle. Elle se tient en général une fois l'an, le jeudi ou vendredi saint. L'évêque y impose une nouvelle fois les mains au pénitent, cette fois en lui donnant le pardon des péchés. Cette pénitence antique et rigoureuse, qu'on ne peut de surcroît répéter (que faire en cas de rechute?), est progressivement délaissée à partir du 6<sup>ème</sup> siècle. Une de ses qualités essentielles est que le pénitent n'est jamais livré à lui-même: la communauté ecclésiale l'accompagne du début à la fin. En outre, la reprise solennelle de la communion eucharistique après la réconciliation publique manifeste le rôle central de l'Eucharistie dans la vie chrétienne, sa grandeur, et la nécessité de s'y préparer avec soin.

À partir du 6<sup>ème</sup> siècle, une autre forme de pénitence se développe sur le continent européen: la pénitence secrète ou individuelle. Ce sont les moines irlandais, disciples de saint Colomban, qui après l'avoir pratiquée chez eux et entre

eux, la propagent sur le continent lorsqu'ils viennent l'évangéliser. Elle n'est pas de leur fait: elle vient du monachisme égyptien – Origène en témoigne au 3<sup>ème</sup> siècle – et leur a été transmise par Jean Cassien (360-433). Elle n'a plus rien de public ou liturgique: elle se passe dans un dialogue privé avec un moine prêtre. Elle est réitérable. On y confesse tous les péchés, grands et petits: l'expérience des Pères du désert a en effet montré que le dévoilement au père spirituel de tous les péchés et mauvaises pensées mettait en fuite le démon et soulageait des tourments psychologiques. En plus de pardonner les péchés, cette forme de confession a donc une vertu médicinale et une action préventive quant au combat spirituel. Comme la pénitence antique, elle est constituée de trois éléments: la contrition, impliquant l'aveu complet des fautes; la satisfaction (tarifée jusqu'aux 10<sup>ème</sup> / 11<sup>ème</sup> siècles) et l'accomplissement de la satisfaction; enfin, l'absolution,



constituée d'une imposition des mains du prêtre accompagnée d'une prière. Ces deux dernières étapes sont inversées aux 9<sup>ème</sup> / 10<sup>ème</sup> siècles ; cela donne la structure du sacrement que nous connaissons aujourd'hui.

Les deux formes coexistent jusqu'au 7<sup>ème</sup> siècle, puis la pénitence secrète supplante la première et atteint sa maturité entre les 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> siècles. La pénitence antique ne disparaît pas pour autant et est remise à l'honneur, dans une forme renouvelée, par certains théologiens carolingiens (cf. Alcuin et Théodulf d'Orléans). Durant tout le Moyen-Age, elle est conservée pour réconcilier

toutes les fautes publiques ; la pénitence individuelle restant préconisée pour les fautes secrètes. À cette époque existe une troisième forme de pénitence, non sacramentelle celle-ci : la pénitence publique, non solennelle. Elle consiste en un pèlerinage pénitentiel vers un lieu saint que peut encourager le curé-confesseur, et que les pénitents clercs ou laïcs accomplissent avant de recevoir l'absolution.

De ces trois formes, une seule a survécu : celle de la pénitence secrète, dont nous usons aujourd'hui pour remettre les fautes secrètes ou publiques que nous commettons.





## Péché, peine temporelle et indulgence

Au cours du dernier jubilé de la Miséricorde ouvert par le Pape François, une démarche pénitentielle était proposée aux fidèles pour obtenir l'indulgence plénière. Quel était le sens de cette démarche ? En quoi consiste une indulgence plénière ?

Tout péché a des conséquences néfastes. C'est en effet un acte posé sans amour. Ce manque d'amour, si petit soit-il, crée un désordre autour de nous et en nous : un sourire non donné ou une parole un peu vive, et ce peut-être un cœur que l'on brise ; ce sont aussi un peu de nos dispositions intérieures à aller à Dieu et aux autres qui s'affaiblissent. Même quand je vole une voiture à quelqu'un, au-delà de l'injustice 'matérielle', le dommage le plus grand que je commette est de blesser son cœur et le mien.

En justice, il nous revient donc de réparer le mal commis i.e d'acquitter la peine qui compensera le désordre causé. C'est aussi fondamentalement affaire de charité : il nous revient de combler le déficit de charité dont nous sommes la cause. La charité nous presse (cf. 2 Co 5,14) de « remettre » de la charité là où nous en au-



rions dû en mettre. Comment restaurer la charité en nous et autour de nous ? Seul Dieu, l'unique source de l'amour (cf. 1 Jn 4,16), peut le faire. Nous ne pouvons que collaborer à l'action restauratrice de Dieu en réparant... avec charité ; alors seulement la charité divine peut accomplir son œuvre de restauration à travers nos actes. Il ne s'agit pas de demander pardon ; il faut le faire avec le tact que commande la charité.

L'absolution remet nos fautes et nous rétablit dans l'amitié avec Dieu : elle réoriente notre volonté, qui s'en était détournée, vers la volonté divine. Mais elle ne remet pas leurs conséquences temporelles. Cela nous revient : c'est du ressort de notre réparation. Or, parfois elle est onéreuse ; parfois aussi, on l'accomplit mal. L'Église, en vertu du pouvoir des clefs, a la faculté de les remettre en accordant des indulgences. Moyennant une démarche (jubilaire par exemple) moins douloureuse et plus rapide (prière aux intentions du Saint-Père, Communion, confession, passage de la Porte Sainte, accomplissement d'un acte de charité), accomplie avec amour, elle remet les peines temporelles que l'on devait acquitter pour rétablir la justice et la charité. . . . Par une miséricorde qui se fait l'écho de celle de Jésus.

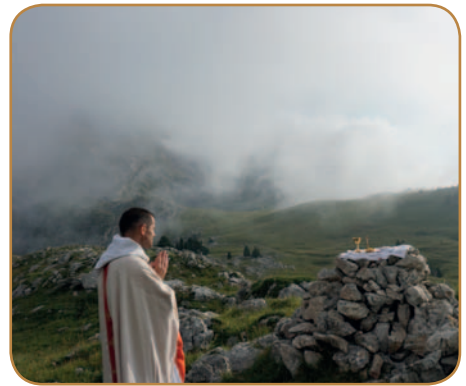
# « Que se passe-t-il dans une confession »

Dieu est miséricordieux et sa miséricorde se manifeste avec puissance dans la confession. Pour autant, que se passe-t-il si le pénitent ne collabore pas ? Le prêtre serait-il un sorcier de plus conférant le pardon de Dieu comme on jette un charme, à grands coups de baguette magique ?

**Comme dans le mariage** sacramental le lien naturel entre l'homme et la femme est ce que surélève la grâce, de même, la vertu naturelle de pénitence est la trame du sacrement de la réconciliation. Ce sacrement repose sur une démarche pénitentielle initiale.

La vertu de pénitence est source d'actes moraux permettant de demander et de recevoir le pardon de Dieu. Ces actes sont nécessairement requis pour que le sacrement produise tous ses effets de grâce : la rémission du péché et le rétablissement du pécheur dans l'amour de Dieu. En effet, contrairement aux autres sacrements, le sacrement de pénitence ne donne pas un aspect particulier de la grâce sanctifiante du baptême, mais il lui fait recouvrer sa pureté et sa plénitude à travers la perfec-

Dieu nous réconcilie avec Lui !



tion de la vertu de pénitence. Les actes de ladite vertu s'expriment par la **contrition**, la **confession** et la **conversion** (les « 3C »).

**La contrition** (ou **repentance**) est la douleur du cœur, le regret lié à l'offense commise. Pour qu'il y ait contrition il faut la reconnaissance du péché et la prise de conscience de l'état ou de la situation réelle de l'homme devant Dieu. Cela passe par l'examen de



conscience, qui pour être sérieux et fructueux, doit aller au-delà des actes et atteindre leurs racines. Il s'agit de saisir les actes de péchés dans les mouvements désordonnés et les tendances mauvaises du cœur. Naturellement, sans le secours de la grâce, la contrition de l'homme n'est jamais parfaite. Il s'agit alors de **l'attrition** qui est le regret du péché dans ses conséquences en nous et pour nous. L'attrition est liée à la crainte servile de la punition.

La contrition parfaite ou le regret du péché par amour de Dieu ne se réalise qu'avec la grâce du sacrement. Elle est la vertu de pénitence informée par la grâce, qui dispose véritablement le pénitent au pardon de ses péchés. La contrition est source de résolution ou de détermination à s'amender et à améliorer sa vie. Sans résolution, et moins encore sans contrition, le pardon n'est pas accordé et il ne se passe rien sacramentellement.

### « Les 3 joies »

Le Père Anthelme\*, lorsqu'il était appelé pour une confession, avait cette belle formule : « La confession, c'est le sacrement des trois joies : la joie du pénitent, la joie du confesseur, et la joie de Dieu. »

La parabole de la brebis perdue confirme la joie de Dieu : « C'est ainsi, je vous le dis, qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent que pour 99 justes qui n'ont pas besoin de repentir. » (Lc 15, 7) La joie du confesseur pouvait se lire sur le visage du P. Anthelme. Quant à la joie de se confesser, n'attendez plus, expérimentez et rayonnez-là : « goûtez et voyez comme est bon le Seigneur ».

Fr. Jean-Pierre de Jésus, Marie, Joseph (Le Broussey)

\*Moine trappiste de l'abbaye de Tamié (Savoie), aujourd'hui décédé.

**La confession** (ou **l'aveu**) des péchés consiste à dire ses péchés au confesseur.

**La conversion** se manifeste dans l'accomplissement effectif ou la satisfaction généreuse de la pénitence imposée.

À ces **actes du pénitent** (examen de conscience, repentance, réso-

Le pardon de Dieu réconcilie avec la création



## Invitation à la confession de ND de Fatima

Voici ce que Marie rappela à Fatima. En demandant une communion réparatrice le premier samedi du mois, elle précisa que cette démarche impliquait en plus la récitation du chapelet, la méditation d'un mystère du rosaire et la réception du sacrement de la réconciliation. Deux mois plus tard, l'Enfant-Jésus précisa que c'était pour réparer les péchés commis contre 5 mystères de Marie (Immaculée Conception, Virginité, Maternité, Amour des enfants et Culte dans ses images) que cette dévotion était demandée pendant 5 mois. De celle-ci, ajouta Lucie, dépend la paix du monde. Voilà de quoi réchauffer nos tiédeurs devant la confession !

Fr. Baptiste de l'Assomption (Le Broussey)

lution, confession et satisfaction) vient s'ajouter la formule de l'absolution prononcée par le prêtre pour former la matière du sacrement, c'est-à-dire ce à partir de quoi va se réaliser dans le cœur du pénitent l'état de contrition parfaite.

Ce sont les paroles d'absolution qui opèrent la transformation de la vertu de pénitence initiale en contrition parfaite, capable d'obtenir la rémission du péché et le retour en état de grâce du pénitent. L'absolution ministérielle est ainsi la réalité de la grâce qui assure l'efficacité du sacrement de pénitence. Mais l'absolution n'est pas une formule magique; elle n'agit efficacement qu'à partir des dispositions fondamentales du pénitent.

# L'absolution n'est efficace que si le pénitent est bien disposé

Le pardon de Dieu réconcilie avec l'Église



**Pour approfondir le charisme  
de l'Ordre du Carmel,  
consultez le site des  
Éditions du Carmel :**

**[www.editionsducarmel.fr](http://www.editionsducarmel.fr)**

## **Et l'amour de Dieu dans tout ça ?**

« Dieu est essentiellement créateur. Par suite, il travaille dans le néant » (P. Vayssière). Du néant, Il a créé le monde qui nous entoure ; du néant de nos péchés, en vertu du mystère pascal du Christ, il recrée la relation à Dieu, à l'Église et à moi-même que j'ai abîmée. Son amour n'agit donc pas seulement à la façon d'une super machine à laver qui effacerait toutes les taches ; il reconstruit mon âme, de manière surabondante : « *Que le pénitent croie que (...) dès que nous nous repentons sérieusement (...), le Seigneur nous rend sa première amitié, nous fait les mêmes grâces qu'auparavant, et quelquefois de beaucoup plus grandes...* » (Ste Thérèse, Vie 8,4). Au rythme lent et sûr de son pas montagnard, Dieu peut aussi réparer progressivement nos blessures affectives : « *la grâce guérit la nature* », dit St Thomas (Ia-IIae, q.109, a.9). S'Il ne le fait pas, Il nous aide à les porter avec fruit.

Un chaleureux merci à tous nos bienfaiteurs passés, présents et futurs !

Merci d'adresser vos dons à l'Économat provincial  
Ordre des Carmes Déchaux - 10 bis Moquin Tandon  
F - 34090 MONTPELLIER  
Tél. 04 99 23 24 96

N° de compte bancaire international :  
IBAN : FR76 3000 4007 6200 0104 2320 263  
BIC : BNPAFRPPCTO PROVINCE AVIGNON AQUITAINE

# Nouvelles des frères

Le **fr. Marie-Laurent de la Résurrection** a été nommé Prieur du couvent de Kaolack (Sénégal): nous lui souhaitons bon vent... au souffle de l'Esprit.

Du 4 au 8 septembre dernier, les frères de la Province se sont réunis au couvent du Broussey pour suivre une session sur le « **discernement communautaire** », qui leur a été dispensée par le **P. Michel Roger, s.j.** Au terme, en la fête de la Nativité de la Vierge, la **Province s'est solennellement consacrée au Cœur Immaculé de Marie par les mains du P. Provincial.**



Père Jean de la Visitation, 96 ans : bon pied, bon œil !

Les **ffr. Elie-Joseph du Sacré-Cœur** et **Baptiste de l'Assomption** ont prononcé leurs vœux solennels le 14 octobre dernier, dans la chapelle du couvent de Toulouse. Ils ont rejoint respectivement les couvents de Montpellier et du Broussey. Que la Vierge-Marie les garde à l'ombre de son manteau et les conduise sans heurts à son Fils.

Dieu oublie mon péché : à la Bse Julienne de Norwich, recluse anglaise du 15<sup>ème</sup> siècle, qui lui rappelait un péché qu'elle avait déjà confessé, Jésus répondit :

*« Je ne vois pas de quoi tu parles, tu t'es confessée, j'ai pardonné, j'ai oublié ! »*

## Lettre aux Amis des Frères Carmes

- Parution décembre 2017 • Journal distribué gratuitement, tiré à 4000 ex.
  - © Photos : Frères de la Province d'Avignon-Aquitaine de l'Ordre des Carmes Déchaux
    - Conception et réalisation : [www.trois-etoiles.org](http://www.trois-etoiles.org)
  - Éditeur responsable : **Province d'Avignon-Aquitaine de l'Ordre des Carmes Déchaux**  
10 bis rue Moquin-Tandon 34090 Montpellier
  - Directeur de la publication : Frère Benoît-Marie de l'Enfant-Jésus
- +33 5 56 62 60 90 • E-mail : [info@lettrecarmesmidi.org](mailto:info@lettrecarmesmidi.org) • Site : <http://www.carmesdumidi.fr>